



République de Côte d'Ivoire

Union-Discipline-Travail

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES

2014

JANVIER 2015

SOMMAIRE

RESUME EXECUTIF	3
I AU PLAN DES RENCONTRES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	4
I.1 Séminaires et rencontres internationales.....	4
I.1.1 Participation de la Côte d'Ivoire à l'atelier régional des coordonnateurs nationaux – Afrique francophone à Dakar (Voir rapport de mission pour plus de détails)	4
I.1.2 Participation de la Côte d'Ivoire à la réunion de concertation entre les Administrations Minières, les chambres des Mines et les structures chargée de l'ITIE des Etats membres à Lomé (Togo).....	5
I.2 Visite de travail, de renforcement de capacités et de partenariat	6
I.2.1 Visite de travail et d'échanges du Secrétariat International ITIE avec toutes les parties prenantes de l'ITIE en Côte d'Ivoire.....	6
I.2.2 Séance de travail avec le GIZ à Abidjan – République de Côte d'Ivoire.....	6
II AU PLAN NATIONAL	6
II.1 Réunions du CN-ITIE, du Secrétariat Technique et des différentes cellules.....	6
II.1.1 Sessions - Réunions du Conseil National ITIE (Voir PV de réunions)	6
II.1.2 Activités du Secrétariat Technique du Conseil National ITIE.....	7
II.2 Renforcement de capacités et ateliers de sensibilisation	7
II.2.1 Visite de travail et de renforcement des capacités des Membres du CN ITIE par le Secrétariat International.....	7
II.2.2 Visite de sensibilisation et d'information.....	8
II.2.3 Atelier de présentation du Rapport ITIE 2012	9
II.3 Les Conférences de presse	9
II.4 Publication- outils de communication.....	9
CONCLUSION.....	15

RESUME EXECUTIF

La Côte d'Ivoire a adhéré à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), et a créé, à cet effet, par décret n°2008-25 du 21 février 2008, un Conseil National chargé de promouvoir sa mise en œuvre.

Les efforts du Gouvernement dans le sens d'une meilleure gouvernance du secteur extractif en Côte d'Ivoire, les actions et activités du Conseil National ITIE ont contribué à la désignation de notre pays en qualité de « **Pays Conforme** » aux exigences de l'ITIE en 2013 à Sydney en Australie.

A cette même période, une nouvelle norme ITIE a été adoptée et est rentrée en vigueur **en Juillet 2013**.

Cette nouvelle norme plus rigoureuse exige aux différents pays, la publication régulière des Rapports ITIE, la mise à jour régulière des plans de travail en fonction des priorités nationale.

Ainsi, l'année 2014 a été consacrée à l'harmonisation de la nouvelle norme ITIE au contexte national et à l'élaboration du **septième Rapport ITIE** de la Côte d'Ivoire depuis son adhésion à l'ITIE en 2008 **et le premier Rapport ITIE** depuis sa déclaration en tant que "**Pays Conforme**" en **Mai 2013 à Sydney**.

Le Conseil National ITIE voudrait remercier tous ses partenaires, les structures de l'Administration publique et toutes les entreprises pétrolières et minières en Côte d'Ivoire pour leur soutien et leur contribution à la mise en œuvre de l'ITIE en Côte d'Ivoire.

Le présent rapport résume l'ensemble des activités principales réalisées au cours de l'année 2014 et une évaluation des progrès.

Rapport d'activités 2014

ACTIVITES ENTREPRISES AU COURS DE L'ANNEE 2014

Au cours de l'année 2014, plusieurs activités ont été réalisées tant au niveau international que national.

I AU PLAN DES RENCONTRES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

I.1 Séminaires et rencontres internationales

I.1.1 Participation de la Côte d'Ivoire à l'atelier régional des coordonnateurs nationaux – Afrique francophone à Dakar (Voir rapport de mission pour plus de détails)

Du 09 au 12 Septembre 2014, s'est tenu à Dakar au Sénégal, un atelier régional des coordonnateurs nationaux ITIE – Afrique Francophone et Madagascar.

Cet atelier financé par la Banque Mondiale et le Secrétariat International de l'ITIE a eu pour but de renforcer l'apprentissage entre pairs et d'organiser des sessions de travail sur les aspects techniques de la Norme ITIE, par exemple comment relier l'ITIE aux priorités nationales et générer des impacts.

Les délégations du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de Madagascar, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal, de la Guinée et du Togo ont été invitées à participer. Cependant, compte tenu de l'épidémie de la fièvre à virus Ebola, la délégation de la Guinée (Conakry) n'a pu effectuer le déplacement. Quant à la délégation du Madagascar, elle n'a pu être à Dakar pour des raisons logistiques.

La délégation ivoirienne, a été représentée par MM Julien TINGAIN et DEMBELE YAHAYA.

Cet atelier régional a abordé plusieurs questions relatives à la mise en œuvre de l'ITIE, à la gouvernance du Groupe Multipartite (GM), à la diffusion des rapports ITIE, à la Transparence des contrats. Plusieurs recommandations ont été faites :

- L'ITIE ne doit pas bousculer les Etats mais plutôt ce sont les Etats eux-mêmes qui doivent se l'approprier et démontrer l'utilité de l'ITIE car les pays peuvent perdre leur conformité en violant une règle de l'ITIE (respect stricte des règles de l'ITIE)
- La Norme ITIE doit être modifiée pour inclure dans les TDR des procédures écrites en matière de gouvernance interne des GM
- La rédaction prompte des rapports de réunions précisant les participants aux réunions, les absents, les sujets débattus et les décisions y compris celles n'ayant pas fait l'objet de consensus

Rapport d'activités 2014

- Chaque représentant au sein du GM devrait avoir un suppléant, de préférence une femme lorsqu'il y a un déséquilibre de genre
- Le Code de conduite doit prévoir des sanctions (y compris l'exclusion) à l'encontre des membres qui violent le Code ou les dispositions des TDR
- La composition des GM doit être rendue publique, disponible et comporter des informations pertinentes (nom, secteur d'affiliation, contact)
- Encourager les ministres ou hauts fonctionnaires siégeant dans le GM à désigner des suppléants compétents
- Rendre publics le budget et les comptes financiers des Secrétariats Nationaux, y compris sur le site web de l'ITIE, Ces informations doivent inclure : Tous les paiements faits aux membres du Groupe Multipartite ; le Budget et les sources de financements ainsi que tout appui matériel fourni par les Industries Extractives, le Gouvernement ou autres partenaires :
- Renforcer la capacité de l'ITIE dans l'élaboration et la lecture de contrat ;
- Publier le texte intégral des permis sur le site de l'ITIE
- Les rapports ITIE sont très techniques ; il est donc important d'engager si possible un consultant pour rédiger et rendre accessible le rapport
- Identifier les cibles et les objectifs pour déterminer le message à véhiculer dans le volet communication.

I.1.2 Participation de la Côte d'Ivoire à la réunion de concertation entre les Administrations Minières, les chambres des Mines et les structures chargée de l'ITIE des Etats membres à Lomé (Togo)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique minière commune de l'Union Monétaire Ouest Africaine, la commission a organisé une réunion de concertation entre les administrations minières, les chambres des mines et les structures chargée de l'ITIE du 12 au 14 mai à Lomé. Au cours de cet atelier, il s'est agi pour les différentes structures de présenter le bilan de leurs différentes activités. A cet atelier, le représentant du Conseil National ITIE a fait un exposé de la mise en œuvre de l'ITIE en Côte d'Ivoire, ainsi que les défis à relever. En marge des exposés des représentants des structures, quatre communications ont été animés. Il s'agit de (i) le développement de la chaîne des valeurs des ressources extractives et leurs contributions dans le développement durable des pays, (ii) l'Intégration de l'Industrie Extractive à l'économie nationale, (iii) l'approche pour la relecture du Code Minier Communautaire et (iv) la vision de la Commission sur l'ITIE et la présentation de la Norme ITIE. A l'issue de cette réunion, l'UEMOA a souligné son désir d'apporter une aide financière aux différentes structures minières. Pour ce faire, l'UEMOA a accordé au Conseil National ITIE la somme

Rapport d'activités 2014

de 5 000 000 FCFA en vue de lui apporter une aide pour la réalisation de certaines activités.

I.2 Visite de travail, de renforcement de capacités et de partenariat

I.2.1 Visite de travail et d'échanges du Secrétariat International ITIE avec toutes les parties prenantes de l'ITIE en Côte d'Ivoire

En marge de l'atelier de renforcement de capacités des membres du CN ITIE sur les nouvelles exigences de l'ITIE, les défis et les opportunités, le Secrétariat International ITIE a échangé avec les différentes parties prenantes représentées au CN ITIE, les Ambassades (France, Grande Bretagne, USA,..) et la BAD. Ces rencontres ont été l'occasion pour toutes les parties prenantes, d'harmoniser leur compréhension de la nouvelle norme ITIE, de cerner l'environnement, les défis à relever. Par ailleurs, toutes les parties prenantes ont été sensibilisées pour leur plus grande implication à une meilleure mise en œuvre de l'ITIE en Côte d'Ivoire.

I.2.2 Séance de travail avec le GIZ à Abidjan - République de Côte d'Ivoire

A la demande de la Coopération allemande, le Conseil National ITIE a eu, en Décembre 2014, une séance de travail avec une délégation de la GIZ de Côte d'Ivoire, de la Sierra Léone et de l'Allemagne. Au cours de cette séance de travail, M. Julien TINGAIN – Représentant le Président et M. Dembélé Yahaya – représentant le Secrétariat Technique, ont présenté le Plan de Travail du CN ITIE, les perspectives et les besoins en termes de renforcement de capacités du CN ITIE.

La délégation de GIZ, a souhaité rencontrer une seconde fois encore le CN ITIE en début d'année 2015 afin de prendre en compte les besoins du CN ITIE dans le cadre d'un projet régional qui sera soumis à l'approbation du Gouvernement allemand.

II AU PLAN NATIONAL

II.1 Réunions du CN-ITIE, du Secrétariat Technique et des différentes cellules

II.1.1 Sessions - Réunions du Conseil National ITIE (Voir PV de réunions)

Au cours de l'année 2014, le Conseil National ITIE a organisé cinq (05) réunions.

✓ Réunion du 26 Mars 2014

Cette réunion a permis d'adopter le plan de travail 2013 -2014 du Conseil National ITIE, de faire le point des actions effectuées dans le cadre de l'élaboration du rapport ITIE 2012 et d'échanger sur la problématique de la prise en compte du secteur du diamant dans le rapport ITIE 2012. Sur ce dernier point, les Membres du CN ITIE ont sollicité un exposé du Secrétariat National du Processus de Kimberly (PK) à la prochaine session.

✓ Réunion du 09 Juillet 2014

Rapport d'activités 2014

Au cours de cette session, les membres ont assisté à un exposé de Mme THES Fatimata, Secrétaire Permanent du PK en Côte d'Ivoire, à la suite duquel les discussions ont permis aux Membres du CN ITIE de prendre la décision faire seulement, l'état des lieux du sous-secteur du diamant au niveau des informations contextuelles dans le Rapport ITIE 2012.

Au cours de cette même session, le Conseil a discuté et validé le processus de sélection de l'Administrateur Indépendant pour le Rapport ITIE 2012.

Les TDR pour l'élaboration de l'étude contextuelle sur la transparence des contrats et l'étude sur l'extension de l'ITIE ont été également discutés. Les membres du CN- ITIE ont proposé la fusion des deux (02) études en une seule et d'envoyer leur observations par mail pour la finalisation des TDR.

✓ Réunion du 03 Septembre 2014

Cette session a essentiellement porté sur la validation du périmètre du Rapport ITIE 2012 et la validation du formulaire de déclaration à la suite des exposés et discussions avec le Cabinet Moore Stephens, retenu pour l'élaboration du Rapport ITIE 2012.

✓ Réunion du 10 Décembre 2014

Cette session a été consacrée à la discussion et validation du Rapport ITIE 2012. A la suite de la discussion, le projet de Rapport ITIE 2012 a été validé sous réserve de certaines observations.

Par ailleurs, le Conseil a discuté et validé la visite du Cabinet Moore Stephens à Abidjan pour la présentation du Rapport ITIE aux différentes parties prenantes.

(Voir PV des réunions) sur le site web du Conseil National ITIE (www.cnitie.ci)

II.1.2 Activités du Secrétariat Technique du Conseil National ITIE

Au cours de l'année 2014, le Secrétariat Technique a été régulièrement consulté et impliqué dans le cadre l'élaboration des TDR pour l'élaboration de l'étude contextuelle sur la transparence des contrats et l'étude sur l'extension de l'ITIE.

Le Secrétariat Technique ITIE a participé à tout le processus de sélection du Cabinet chargé de l'élaboration du Rapport ITIE 2012 depuis avril 2014 à Juillet 2014.

II.2 Renforcement de capacités et ateliers de sensibilisation

II.2.1 Visite de travail et de renforcement des capacités des Membres du CN ITIE par le Secrétariat International

Dans le cadre de renforcement des capacités de parties prenantes à l'ITIE, le Secrétariat International de l'ITIE représenté par a organisé, le lundi 10 novembre 2014, à l'attention des membres du CN ITIE, un atelier de formation sur la nouvelle Norme ITIE publié en Juillet 2013.

Rapport d'activités 2014

Le but de cette formation est de renforcer la connaissance par les parties prenantes au processus ITIE, des exigences que chaque pays mettant en œuvre ITIE doit désormais satisfaire.

Cet atelier a permis d'aborder les thèmes suivants :

✓ Chaîne de valeur et la Norme ITIE

M. Eddie Rich Chef Adjoint Secrétariat International de l'ITIE a donné un aperçu de la Chaîne de valeur des Industries Extractives. Cette Chaîne de valeur, selon M. Eddie Rich, part de l'extraction des ressources, en passant par leur valorisation soit par les entreprises soit par l'Etat et par la collecte des revenus, pour enfin aboutir à la répartition et à la redistribution des revenus.

En ce qui concerne la Norme ITIE elle-même, l'atelier a contribué à sa meilleure compréhension suite à des discussions sur l'ensemble des exigences (octroi des contrats, divulgation des informations sur la propriété réelles, le cadre légal et fiscal, les données de production,...)

Enfin, l'atelier a permis d'insister sur la Validation dont la prochaine échéance pour la Côte d'Ivoire est fixée en avril 2016.

✓ Prochaines étapes pour le Rapport ITIE 2012

À ce sujet, M. Eddie Rich a fait des recommandations quant au Rapport 2012 qui devrait être conforme aux exigences de la nouvelle Norme. Il a insisté que le Rapport 2012 doit être élaboré, validé et disponible avant le 31 décembre 2014.

✓ Gouvernance du Groupe multipartite

Des travaux de groupes sur la gouvernance interne du Groupe multipartite ont été dirigés par Mme Gisela GRANADO du Secrétariat International de l'ITIE. À l'issue de ces travaux, les membres du Conseil ont convenu qu'il est important que des règles internes claires pour le bon fonctionnement du Groupe multipartite soient établies et respectées.

Par ailleurs, les membres ont opté que pour la prise de décisions au sein du Groupe multipartite, la voie consensuelle soit privilégiée.

✓ Revue du Plan de travail 2015 -2017

Le projet de Plan de travail 2015-2017 a été présenté aux membres du Secrétariat International qui ont fait quelques observations en vue de son amélioration. Il a été surtout indiqué que le Plan devrait comporter des objectifs et activités visant à contribuer à l'amélioration de la gouvernance et du développement du secteur extractif ivoirien.

II.2.2 Visite de sensibilisation et d'information

Une visite de travail a été effectuée par le CN ITIE à la mine d'or d'ITY du 11 au 15 mars 2014. Cette visite de terrain s'inscrit dans le cadre de la sensibilisation et de l'information des parties prenantes de la gouvernance du secteur extractif minier dans

Rapport d'activités 2014

cette localité. Aussi, une collecte d'informations pour l'élaboration du bulletin trimestriel du CN-ITIE a-t-elle été organisée suite à plusieurs rencontres de discussion et d'échanges dans plusieurs villages de Zouan-Hounien.

II.2.3 Atelier de présentation du Rapport ITIE 2012

La cérémonie de présentation du Rapport 2012 répond à l'exigence de publication dudit rapport dans le délai et d'une manière à susciter des discussions et débats qui favorisent des réformes pour une meilleure gouvernance du secteur extractif.

Ainsi, Le mardi 23 Décembre 2014, à l'Hôtel Pullman, au Plateau, le Conseil National ITIE a organisé un atelier en vue de présenter le Rapport ITIE 2012. Il faut noter que les participants autour de soixante-dix (70) sont issus des membres et personnel du Conseil National-ITIE, des représentants d'Ambassades et institutions Internationales, de l'Administration Publique, des Sociétés Extractives, de la Société Civile et des Journalistes.

Le Rapport ITIE 2012 a été présenté par M. Karim LOURIMI, du cabinet Moore Stephens d'une manière qui a suscité des discussions et débats. La présentation a porté sur :

- **Périmètre du Rapport**
- **Exhaustivité et attestation des données**
- **Revenus du secteur**
- **Résultats des travaux de conciliation**
- **Constatations et Recommandations**

II.3 Les Conférences de presse

Le Conseil National ITIE a organisé, le 23 Décembre 2014, une conférence de presse à l'Hôtel Pullman pour présenter le Rapport ITIE 2012. Cette rencontre a été le lieu d'échanger avec les journalistes sur le contenu du rapport, de répondre à leurs préoccupations et de les amener à diffuser le Rapport ITIE 2012 d'une manière qui suscite un débat public.

II.4 Publication- outils de communication

Le Conseil National ITIE a, au cours de l'année 2014, continuer la production du bulletin trimestriel "CN ITIE Infos". Le projet du "Manuel de connaissance du secteur extractif" a été mis à jour compte tenu des nouveaux textes réglementaires qui régissent le secteur extractif.

RÉSULTATS ET ACQUIS DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE EN CÔTE D'IVOIRE

Les résultats et acquis sont relatifs à l'ensemble des activités et actions réalisées depuis la création du Conseil National ITIE en 2008 jusqu'en décembre. Ainsi, des résultats et acquis sont visibles :

- ✓ Le réseau de journalistes composé de plusieurs organes de presse écrite et de la RTI a été redynamisé;
- ✓ la Côte d'Ivoire publie chaque année des rapports ITIE conformément aux exigences ITIE ; **A ce jour, sept (07) rapports ont été élaborés par la Côte d'Ivoire en six (06) années, lui permettant d'être à jour dans la publication des rapports** ; les activités préparatoires pour la publication des Rapports ITIE 2013-2014 sont engagées depuis Janvier 2015 ;
- ✓ La Côte d'Ivoire a publié un rapport basé sur la norme ITIE – Edition Juillet 2013.
- ✓ La prise en compte de l'ITIE par le Code Minier (2014). Ainsi, en plus de l'ordonnance n°2012-369 du 18 avril 2012 modifiant la loi n°96-669 du 29 août 1996 portant Code Pétrolier, toutes les entreprises exerçant sur le territoire national ont l'obligation de respecter et appliquer les principes, critères et exigences de l'ITIE.

Le Conseil National ITIE dispose depuis 2011, un bulletin d'information comme un des outils de communication.

La mise en œuvre de l'ITIE en Côte d'Ivoire a indéniablement permis les acquis suivants :

1. Une formalisation du dialogue autour des questions de transparence

L'adhésion de la Côte d'Ivoire à l'ITIE et à ses Règles a permis l'instauration d'un dialogue organisé entre toutes les parties prenantes concernées par l'Initiative, dans un contexte où les questions de gouvernance et de transparence constituent un enjeu complexe.

La formalisation de l'Initiative nationale par l'établissement d'un groupe multipartite rassemblant à la fois des membres du gouvernement, de la société civile et des entreprises extractives a permis de lancer un mouvement de concertation, de dialogue et de partenariat sur des questions fondamentales de gouvernance et de transparence.

La mise en œuvre de l'ITIE a permis de mettre en lumière certaines difficultés de l'administration pour tracer tous les revenus fiscaux perçus des entreprises du secteur des hydrocarbures et des mines opérant en Côte d'Ivoire. Ces difficultés ont fait l'objet de recommandations et sont en cours de traitement pour la plupart.

Rapport d'activités 2014

2. Une participation générale des entités déclarantes

La participation des entités déclarantes ne s'est faite de façon systématique. Le Conseil National a organisé plusieurs ateliers de sensibilisation des sociétés extractives et des structures étatiques déclarantes. A cela, il faut relever l'adoption par le gouvernement, le 12 avril 2012, de l'ordonnance n° 2012-369 qui appelle les entreprises pétrolière à *participer activement à la mise en œuvre des principes de transparence dans les industries extractives en Côte d'Ivoire* et à participer au processus de réconciliation des données.

Au niveau du secteur minier, l'adoption du code minier en 2014 prenant en compte les principes, critères et exigences de l'ITIE, obligent de façon formelle et légale les sociétés minières et les structures étatiques concernées à publier les données.

Par ailleurs, il faut noter de plus en plus le soutien de plusieurs sociétés pétrolières et minières (SODEMI, PETROCI, SMI, TONGON) à la mise en œuvre de certaines activités de sensibilisation et d'information.

Aussi, toutes les entités déclarantes ont-elles fourni des formulaires de déclarations pour la réconciliation des données du rapport ITIE 2012, publié en décembre 2014. Ce résultat traduit une participation essentiellement volontaire.

3. Une information sur le secteur extractif fiable et accessible au plus grand nombre

Les efforts engagés par les autorités ivoiriennes et le Conseil National dans le processus ITIE ont permis de rendre disponible une information claire et fiable sur le secteur extractif.

En effet, l'information fournie à travers l'exercice ITIE est riche, variée et n'avait surtout jamais été aussi disponible avant l'adhésion du pays à l'Initiative.

L'organisation régulière d'ateliers de sensibilisation et de vulgarisation, ainsi que la diffusion de documents sur le site internet consacré (<http://www.cnitie.ci>), ont indéniablement permis de toucher des citoyens qui n'avaient jamais pu bénéficier jusque-là d'une telle quantité d'information.

La communication trimestrielle en Conseil des Ministres sur le secteur de l'Energie (Pétrole, Gaz et Electricité) est régulièrement affichée sur les sites Web du Conseil National ITIE et du Gouvernement.

EVALUATION DES PROGRÈS ACCOMPLIS PAR RAPPORT AUX EXIGENCES

La Côte d'Ivoire a été déclarée "**Pays Conforme**" en 2013 à Sydney en Australie.

La Côte d'Ivoire continue de se conformer aux exigences de la Norme ITIE. A cet effet, les rapports sont régulièrement publiés.

L'Ordonnance n° 2012-369 du 18 avril 2012 modifiant le Code Pétrolier montre clairement l'effort de contribuer à la transparence des contrats puisque que l'article 82 nouveau de ce code stipule une publication des contrats dans le Journal Officiel de République de Côte d'Ivoire.

Le Plan de Travail ITIE 2015-2017, en cours de validation, montre clairement l'engagement de la Côte d'Ivoire dans la mise en œuvre de l'ITIE :

- ✓ Une volonté politique claire : le nouveau Code Minier (loi n°2014-138 du 24 mars 2014) et l'Ordonnance n° 2012-369 du 18 avril 2012 modifiant le Code Pétrolier ont introduit des dispositions rendant obligatoires la mise en œuvre de l'ITIE en Côte d'Ivoire ;
- ✓ Une activité régulière du Conseil National ITIE;
- ✓ Une participation active et un soutien de la société civile et des entreprises aux activités de l'ITIE;
- ✓ L'élaboration et la publication du septième rapport de la Côte d'Ivoire et les dispositions prises pour les Rapports ITIE 2013 et 2014.

Selon le rapport de validation, les quatre derniers rapports ITIE sont tous issus d'un processus de réconciliation de qualité, basé sur un périmètre complet des flux et des entreprises, une participation de toutes les entreprises en production, une participation de toutes les entités publiques et la réconciliation de données "fiabilisées" par les auditeurs externes des entreprises.

Le Rapport ITIE 2012 a mis en relief un taux de couverture élevé et des écarts faibles au niveau du secteur des Hydrocarbures. Ce Rapport désagrégé concourt à une meilleure transparence.

La Côte d'Ivoire prépare la prochaine validation pour 2016 conformément aux recommandations des précédents rapports ITIE de Réconciliation et de Validation.

REPONSES ET ACTIONS ENTREPRISES PAR LE GROUPE MULTIPARTITE AU REGARD DES RECOMMANDATIONS DES RAPPORTS DE CONCILATION ET DE VALIDATION

Recommandation n° 1 : *Considérer la nomination d'un Coordonnateur de l'Initiative nationale*

Le rapport de validation a relevé l'absence d'un Coordonnateur assurant la liaison entre le Conseil National et le Secrétariat Permanent. Ainsi, le rapport a relevé que l'essentiel de la mise en œuvre de l'Initiative est donc supervisé par le Président du Conseil National, sur qui repose par conséquent une charge de travail considérable.

Des actions sont en cours pour la mise en place du Comité de Supervision et de Suivi.

Recommandation n° 2 : *Institutionnaliser formellement le Secrétariat Permanent*

La note d'orientation Technique n°14 élaborée par le Secrétariat International ITIE donne une orientation claire sur la gouvernance interne et la mise en place du Secrétariat Permanent ITIE. Des actions sont en cours pour la mise en place du Comité de Supervision et de Suivi.

Recommandation n° 3 : *Veiller à ce que chaque organisation prévue au décret du 21 février 2008 soit représentée au Conseil National*

Des actions sont en cours pour une meilleure représentation de l'ensemble des structures composant le Conseil National-ITIE.

Recommandation n° 4 : *Evaluer les contraintes de capacités*

Le Conseil National ITIE, conformément aux Règles de l'ITIE, a, au cours d'un atelier, effectué une évaluation des contraintes de capacité des membres du groupe multipartite afin d'établir un programme de formation en fonction des attentes et des besoins identifiés.

Recommandation n° 5 : *Engagement à poursuivre l'ITIE au-delà de la validation à travers un plan de travail post validation*

Le Conseil National ITIE a engagé des consultations avec l'ensemble des parties prenantes au cours d'un atelier. Cet atelier qui a réuni les membres, personnel du CN ITIE et autres acteurs, a permis de ressortir les objectifs, les activités, les résultats attendus.

Ce travail a été poursuivi par le personnel et le Secrétariat Technique ITIE et discuté en Conseil par les membres pour adoption.

Aujourd'hui, le Conseil National ITIE dispose d'un plan d'action 2015-2017.

Rapport d'activités 2014

Recommandation n° 6 : Elaborer une base de données sur l'ITIE

De nombreuses actions ont été menées dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE en Côte d'Ivoire depuis 2006. L'absence d'un suivi systématique ne permettait pas, comme l'a relevé le rapport de validation, de promouvoir les actions réalisées et données collectées, de les comparer voire de les renouveler si cela s'avère nécessaire.

Le Conseil National a élaboré une base de données pour centraliser l'exhaustivité des documents qui sous-tendent l'Initiative nationale depuis son origine (adhésion, décrets, arrêtés, procès-verbaux du Conseil National, réunions de travail, présentations aux séminaires nationaux et internationaux, etc.).

Cette base de données pourrait permettre aux parties prenantes et au public d'y accéder librement.

Recommandation n° 7 : Elaborer une base de données pour le secteur extractif

L'Initiative nationale ne disposait pas d'une base de données juridique, fiscale, sociale, économique et financière du secteur extractif ivoirien, à l'attention du public et des parties prenantes.

Même si des informations essentielles sont disponibles sur le site de l'Initiative nationale (<http://www.cnitie.ci>), ces informations sont incomplètes et ne permettent pas d'avoir une vision claire du secteur et de sa contribution au développement du pays.

Le Conseil National a élaboré un manuel de connaissance du secteur extractif (en cours d'impression) qui centralise, dans une base de données unique, les principales informations juridiques, fiscales, sociales, économiques et financières du secteur minier du pays.

Ce manuel sera disponible en version électronique sur le site et permettra aux parties prenantes et au public d'y accéder librement.

Recommandation n° 8 : Veiller à sensibiliser régulièrement toutes les entreprises, y compris les entreprises en phase d'exploration

Le secteur extractif ivoirien comporte de nombreux acteurs. Si les entreprises en phase de production semblent sensibilisées à l'ITIE, les entreprises en phase d'exploration ne semblent pas disposées toutes, d'une information complète.

Le Conseil National ITIE veille à la sensibilisation régulièrement de toutes les entreprises, y compris les entreprises en phase d'exploration. Un partenariat entre le groupement des miniers et le Conseil National ITIE a été évoqué au cours de réunions avec des responsables du Groupement des miniers de Côte d'Ivoire.

Par ailleurs le Conseil a inscrit dans son plan de travail 2015-2017 des ateliers et séminaires de formation et de sensibilisation à l'endroit des entreprises pétrolières et minières.

CONCLUSION

Les activités réalisées en 2013 ont consisté pour la plupart à la préparation de la validation de la Côte d'Ivoire.

Après avoir achevé sa validation en avril 2013 et déclarée "Pays Conforme ITIE en mai 2013, la Côte d'Ivoire a poursuivi sa marche de progression dans la mise en œuvre de l'ITIE au cours de l'année 2014.

Cependant, avec la nouvelle norme ITIE, le Conseil National ITIE a pris la pleine mesure des défis à relever. Ainsi, des ateliers de renforcement des capacités et de discussion se sont succédés au cours de l'année 2014 avec l'appui technique du Secrétariat International ITIE et devront se poursuivre en 2015.

La Côte d'Ivoire achève sa prochaine validation en 2016 ; ceci suppose une pleine préparation à partir de l'année 2015.

C'est l'occasion de remercier tous les membres et le personnel du Conseil National ITIE, les partenaires au plan national et international qui ont contribué à la réalisation des activités au cours de l'exercice 2014 et qui, par leurs contributions, ont permis une amélioration des actions du Conseil National.

Fait à Abidjan le 31 Janvier 2015